

Soult et désolidarisation

Par Dami

Bonjour, je suis marié sous le régime de la séparation de bien, aujourd'hui notre maison est estimée à 170000€, le crédit immobilier restant à rembourser est équivalent au montant estimé, j'ai la capacité de reprendre le crédit tout seul. Ma question est : est-il possible de faire le transfert de propriété à mon seul nom en échange de la désolidarisation du prêt immobilier.

Par Rambotte

Bonjour.

Si le bien est en indivision entre les époux séparés de biens, il est tout à fait possible de faire un acte de partage (qui sera appelé "vente à titre de licitation") pour sortir de l'indivision entre époux, ou vous rachetez la part de votre épouse, et reprenez sa part de dette. Le partage conduit au paiement d'une soult par une des parties.

Il faut toutefois l'accord de la banque, qui analysera et validera vos capacités.

Par Isadore

Bonjour,

Pour faire simple si votre épouse et la banque sont d'accord, aucun souci. Sinon ce n'est pas possible.

Par Dami

Bonjour et merci pour votre réactivité.